



Extract of UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Ergotherapeute-du-ministere-de-la-defense>

Les ergothérapeutes du ministère de la défense sont maintenant agents de catégorie A



P - CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique d'État) -

Publication date: mercredi 30 novembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le CSFPE a examiné le passage du corps des ergothérapeutes du ministère de la Défense en catégorie A, conformément au protocole "Bachelot" et en homologation avec le versant hospitalier de la fonction publique.

Six organisations syndicales* dont l'UNSA ont voté ce texte important.

Le corps reste structuré en deux grades comme les autres corps paramédicaux A mais avec un indice sommital de IB 685 / IM 570 pour le premier grade et de IB 736 / IM 608 pour le second.

Ce passage en catégorie A entre en vigueur le 1er janvier 2017.

L'UNSA Fonction publique se félicite de cette avancée obtenue pour ces agents mais ces dispositions doivent être suivies d'autres, comme le prévoyait le protocole "Bachelot", au titre de la réingénierie des diplômes : les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les psychomotriciens, les diététiciens, les orthoptistes et les podologues sont toujours en attente.

Le représentant du ministère de la Défense a indiqué que l'objectif était bien un passage en catégorie A d'ici la fin 2017.

L'UNSA Fonction publique sera très attentive au respect de ce calendrier.

** Les 6 organisations syndicales qui ont voté le texte : CGT, CFDT, CGC, FO, FSU et UNSA*